

POUR UNE FILIERE SOCIALE D'EXCELLENCE : **ECOUTER** **C'EST BIEN, AGIR C'EST** **MIEUX**

UN GT ASTREINTE S'EST TENU LE 3 JUIN 2026, SOUS LA PRESIDENCE DU CHEF DE SERVICE DU SCN ASA ET DE L'ITAS. CE GT REUNISSAIT DES REPRESENTANTS DES DIFFERENTS CTAS AINSI QUE LES ORGANISATIONS SYNDICALES. LA CFTD A ETE REÇUE ENSUITE EN BILATERALE PAR LE CHEF DE SERVICE.

ONT ETE EVOQUES A CETTE OCCASION LES ASTREINTES, MAIS EGALEMENT, EN BILATERALE, LE CIA, LE SOUTIEN DES AGENTS DE LA FILIERE SOCIALE, LES RECLASSEMENTS, LES ASS ET CTSS A L'ETRANGER, ET LA FORMATION DES AASAN ...

ACTION SOCIALE DES ARMÉES

ASTREINTES

Un retour a été fait du sondage effectué auprès de l'ensemble de la filière sociale sur le 1^{er} trimestre 2026. 67 % de répondants seulement alors que tout le monde est concerné. L'ITAS regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de retours et le chef de service que les réponses ne permettent pas de dégager une véritable orientation.

La **CFTD** a réagi en indiquant que ce sondage était tronqué dans la mesure où les propositions faites étaient un peu confuses, notamment celle sur la continuité de service : « binôme obligatoire avec intervention week-end et jours fériés compris ». Cette proposition sous-entend que le remplacement de la collègue doit se prévoir hors temps de service, ce qui s'apparente donc à une astreinte. De plus, le sondage manquait de précisions ou définitions des termes, attendues par les agents du réseau avant de se positionner.

Ces manquements, qui avaient été relevés par les OS avant la diffusion du sondage à l'ensemble du réseau, n'ont pas été corrigés et ont donc générés ce que les représentants du personnel craignaient.

Il ressort de ce sondage le souhait de la mise en place d'astreintes, plutôt sur la période de fin d'année, les ponts lors de jours fériés, et les week-ends, pour 52% des réponses du réseau.

Un comité de suivi va se mettre en place afin de poursuivre les rencontres et déterminer plus en détail la mise en œuvre : réflexion sur la notion de réponse à l'Evengrav, de délai et de forme de réponse (téléphonique et/ou physique), de distance, avec probablement de l'inter secteur en CTAS, voire de l'inter CTAS, en fonction des particularités territoriales (ex : Corse, certains petits secteurs, etc). Les astreintes se feraient à deux niveaux : ASS et CTSS.

POUR UNE FILIERE SOCIALE D'EXCELLENCE : ECOUTER C'EST BIEN, AGIR C'EST MIEUX

ACTION SOCIALE DES ARMÉES

Il y aura une application stricte de la réglementation et notamment un rappel de l'impossibilité en fin d'année d'être en RTT et en astreintes.

La **CFDT** reste à l'écoute des agents de la filière pour les remontées lors des futures rencontres sur la mise en œuvre.

LE CIA

La question des critères retenus par le SCNASA a été soulevé au vu du nombre de sollicitations par les adhérentes de la **CFDT** à l'issue des notifications.

Le Chef de service a indiqué qu'il avait fait le choix cette année de laisser la main aux CTAS, donc les critères retenus peuvent différer. Toutefois, il a été rappelé qu'en cas d'objectifs atteints dans les CREP, le seuil minimum s'élevait à 1250€. Une enveloppe plus importante a été distribuée dans les CTAS pour les ASS, du fait des vacances de poste, donc la moyenne devrait être autour de 1700€ cette année, contre 1600€ les années précédentes.

Les diminutions pour certains agents peuvent s'expliquer par le choix des CTAS d'en valoriser d'autres ou de répartir une distribution « équitable » au fil des années, l'enveloppe étant constante depuis 3 ans.

La **CFDT** continue de revendiquer une augmentation de l'IFSE, plus juste reconnaissance du personnel.

LE SOUTIEN DES AGENTS DE LA FILIERE SOCIALE ET LA QUESTION DES RECLASSEMENTS

La **CFDT** a exprimé que le mal-être et les difficultés au sein de la filière sociale sont toujours prégnants : intérimis longs ou à répétition, management de défiance plutôt que de confiance, manque de souplesse dans l'organisation du travail sont autant de sujets qui génèrent

des risques psycho-sociaux pour beaucoup de collègues. Le soutien apporté n'est pas forcément satisfaisant, malgré l'existence d'IGESA 1000, de collègues ASS du personnel dans les CTAS, de l'IAPR.

La **CFDT** regrette que des collègues en arrêt maladie (CLM ou CLDM, voire accident de service) ne soient pas accompagnés dans leur démarche, n'obtiennent pas de réponse à leur question sur leur prise en charge et doivent se battre entre les différents services RH /CTAS, en finissent par contacter leur syndicat pour être soutenu, bref que les ASS, CTSS et AASAN ne bénéficient pas de la même qualité du service rendu que celle que nous apportons au quotidien auprès des ressortissants. Des suggestions ont donc été faites en ce sens et une réflexion est amorcée autour de la création d'un poste d'ASS du personnel au sein du SCNASA.

Le chef de service a pu préciser qu'IGESA 1000 était sollicité par des ASS ou CTSS à qui des secours étaient apportés, touchant principalement des agents en situation de rupture dans leur vie familiale et/ou de monoparentalité. Il s'est dit intéressé par cette proposition.

La question des reclassements de certains agents de la filière se pose lors d'incapacités, puisque la grille des ASS et CTAS ne permet pas d'envisager un poste dans la filière administrative.

Des solutions territoriales ont pu être trouvées parfois avec la création des postes d'ASS volantes et des aménagements d'interventions à distance.

La question de renfort sur les postes vacants longs qui viennent impacter fortement une équipe, au même titre qu'en Outre-mer, a été soulevée par la **CFDT** et a retenu l'attention du SCNASA.

POUR UNE FILIERE SOCIALE D'EXCELLENCE : ECOUTER C'EST BIEN, AGIR C'EST MIEUX

LES AASAN ET UN BESOIN DE FORMATION

La **CFDT** fait remarquer que les vacances de poste des ASS impactent les missions des AASAN puisqu'ils sont en première ligne des sollicitations, avec parfois la difficulté à analyser la notion d'urgence des demandes mais également à orienter vers le droit commun ou les partenaires extérieurs, en cas d'impossibilité à apporter une réponse en interne (absence d'ASS et priorisation des situations d'urgence).

La **CFDT** pense qu'il est important de soutenir les AASAN, en leur délivrant notamment une formation interne ASA qui pourrait les aider à effectuer une pré-évaluation et analyse des demandes, formation inexistante auprès des organismes extérieurs.

ACTION SOCIALE DES ARMÉES

QUESTION DU STATUT DES ASS ET CTSS ABORDE EN CSAR DRHMD LORS DE CONFLITS A L'ETRANGER

Lors du CSAR du mois d'avril avait été abordé l'excellent travail du réseau dans le cadre du conflit aux Emirats Arabes Unis et de cette gestion de crise. La notion de statut des ASS et CTSS avait été questionné sans plus de détails. La **CFDT** a donc interrogé le chef de service à ce sujet.

S'il nous affirme qu'il n'est pas question d'envisager la militarisation des agents de la filière sociale, il précise néanmoins qu'une réflexion est menée sur le statut des ASS ou CTSS, en cas de conflits de haute intensité, notamment pour celles qui seraient à l'étranger, dans un souci de protection. Un statut de réserviste pourrait être envisagé.

L'AVANCEMENT

L'examen professionnel aura lieu entre le 31 août et 4 septembre 2026.

Ce GT et cette bilatérale ont permis d'aborder de nombreux sujets au-delà des seules astreintes. Si le chef de service du SCN ASA était à l'écoute, le personnel de la filière sociale, qu'il s'agisse des AASAN, des ASS et des CTSS, attend avec impatience des meilleures conditions de travail et une plus grande reconnaissance. Comme le dit l'adage : « il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour ». La **CFDT** continuera à agir et revendiquer pour une filière sociale de qualité pour les ressortissants comme pour les agents et agents.

Paris, le 29 juin 2026